



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:ppihet@force-ouvriere.fr>

Le 5 septembre 2019 – N°168

- ▶ **Jean-Paul Delevoye entre au gouvernement**
- ▶ **Après la remise du rapport Delevoye, Emmanuel Macron souhaite privilégier la durée de cotisation**
- ▶ **Nomination de la déléguée générale du CTIP**

Réforme des Retraites

▶ **Jean-Paul Delevoye entre au gouvernement**

Jean-Paul Delevoye, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a fait son entrée au gouvernement mardi 3 septembre, en qualité de Haut Commissaire à la Réforme des Retraites. Sa nomination va lui permettre de présenter le futur projet de loi réformant les régimes de retraites en Conseil des ministres et de le défendre ensuite, devant le Parlement. C'est aussi lui qui devrait conduire la concertation citoyenne sur les retraites, voulue par Emmanuel Macron, à la manière du grand débat national, et dont les détails doivent être présentés aux interlocuteurs sociaux, lors de la réunion à Matignon cette semaine.

▶ **Après la remise du rapport Delevoye, Emmanuel Macron souhaite privilégier la durée de cotisation**

Le 18 juillet dernier, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites (HCRR), Jean Paul Delevoye, a présenté aux interlocuteurs sociaux, son rapport sous la présidence de la Ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn.

Le rapport du HCRR propose d'introduire un âge d'équilibre à 64 ans, les 62 ans actuels devenant un âge plancher, de fait virtuel, d'ouverture du droit à la retraite mais systématiquement assortie d'une décote ou d'une pension insuffisante, selon les cas. A noter que ce recul effectif touchera tous les cas de figure : ainsi les départs anticipés liés à la pénibilité et carrières longues subiront le même décalage.

Toutefois, interviewé lors de la clôture du G7, interrogé sur la réforme à venir des retraites, le chef de l'Etat a promu l'idée d'une hausse de durée de cotisation plutôt qu'un relèvement d'un seuil d'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Les organisations syndicales seront jeudi et vendredi à Matignon, réunion au cours de laquelle seront annoncées la méthode, ainsi que le calendrier de la réforme.

FO rappelle que les régimes de retraites ne pourront pas corriger le déficit d'emploi et d'emploi stable et correctement rémunéré, sans affecter la baisse des droits à pension de toutes et tous. C'est faire payer à la Protection sociale l'échec en la matière des politiques économiques.

En effet, à l'âge de la retraite la moitié des futurs retraités ne sont plus actifs, soit pour des raisons de santé, soit parce qu'ils sont au chômage. La double, voire la triple peine une fois de plus! Ce n'est pas en reculant, au final, l'âge de départ en retraite, que cela va s'arranger !

FO réitère son opposition à un régime universel par points qui à l'évidence conduira à un recul des droits.

Prévoyance

► Nomination de la déléguée générale du CTIP

Le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) représente et défend les intérêts des institutions de prévoyance, ainsi que ceux des entreprises adhérentes et des salariés participants, dans le domaine de la prévoyance collective.

Le 24 juillet dernier, lors de la réunion exceptionnelle du Conseil d'administration, les partenaires sociaux ont nommé à l'unanimité **Marie-Laure Dreyfuss, déléguée générale du CTIP**. Associée du cabinet Actuaris, et ancienne responsable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, elle succédera à Jean Paul Lacam qui fera valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er février 2020.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du CTIP et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.